

*Date de dépôt : 30 mai 2022*

## **Rapport**

**de la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>mes</sup> et MM. Salika Wenger, Pierre Vanek, Jocelyne Haller, Jean Batou, Jean-Charles Rielle, Emmanuel Deonna, Badia Luthi : Tunisie : disons STOP au retour vers la dictature**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Christina Meissner**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La résolution 986 a été traitée en quatre séances par la commission des Droits de l'Homme (droits humains), le 31 mars, le 28 avril et les 12 et 19 mai 2022 sous l'aimable présidence de M. Yves de Matteis.

En résumé, la commission des Droits de l'Homme du Grand Conseil, sensible aux liens qui unissent de longue date la Tunisie et Genève, a voté la résolution 986 « Tunisie : disons STOP au retour vers la dictature » par 6 oui (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC) et 3 absentions (2 PLR, 1 MCG). La commission a par ailleurs amendé le texte d'origine, car depuis son dépôt le président tunisien a dissous le parlement et ordonné des poursuites contre certains de ses membres. Par la mention même de ces faits, contraires à tout Etat de droit, la commission a souhaité exprimer sa profonde inquiétude et sa solidarité « interparlementaire ». Elle invite le Grand Conseil et le Conseil d'Etat à suivre son attachement et son appel au respect des droits humains et des institutions démocratiquement élues.

Nous remercions la procès-verbaliste, M<sup>me</sup> Mathilde Parisi, ainsi que M<sup>mes</sup> Nadia Salama puis Tina Rodriguez, secrétaires scientifiques de commissions, pour leur accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

### **31 mars 2022 : Audition de M. Pierre Vanek, auteur**

M. Vanek évoque l'espoir porté par la révolution tunisienne dans le monde arabe, révolution qui avait abouti au renversement de la dictature de Zine el-Abidine Ben Ali en janvier 2011, il y a plus de dix ans.

Il explique que l'événement qui a déclenché le dépôt de cette résolution date du 8 février 2022, lorsque le HCR et Amnesty International ont condamné vigoureusement la décision prise par le président tunisien, Kaïs Saïed, de dissoudre le Conseil supérieur de la magistrature, décision contraire à la séparation des pouvoirs et au fonctionnement institutionnel démocratique en Tunisie. Cette décision autoritaire et contraire au droit a été suivie, le 25 juillet, de la décision du président de suspendre le Parlement et d'assumer toutes les fonctions exécutives. Les institutions issues de la révolution tunisienne sont perfectibles ; toutefois, la situation marque une dérive problématique en direction d'un régime autoritaire.

M. Vanek aborde ensuite l'engagement particulier et de longue date de Genève auprès de la Tunisie. Il souligne que EAG a tenu à déposer cette résolution, qui a un aspect déclaratif, en solidarité avec ceux qui luttent pour un renforcement de l'institution réellement démocratique en Tunisie. Il faut également condamner les violations de l'ordre constitutionnel en Tunisie, et réproucher la répression et la brutalité dont sont victimes les opposants. La résolution appelle également à la liberté de la presse et des médias, et souligne la nécessité d'avoir un dialogue social, avec la participation des acteurs de la société civile et des syndicats. La résolution demande également au Conseil d'Etat de relayer ces préoccupations en direction des médias, de l'opinion internationale et des autorités fédérales, afin qu'elles interviennent dans le même sens.

M. Vanek invite la commission à voter rapidement cette résolution. Il souligne le fait que le sautier est intervenu dans le processus de validation et d'inscription. Ce dernier a estimé que cette résolution n'était pas conforme à la LRGC, étant donné qu'elle n'a pas d'invite directement adressée au Conseil d'Etat.

M. Vanek propose d'auditionner l'ancien sautier, M<sup>me</sup> Maria Anna Hutter, qui est notamment membre du Conseil supérieur genevois de la magistrature. Il pense que cela donnerait du poids au rapport, car elle est personnellement préoccupée par la situation en Tunisie.

Un député UDC relève que Moncef Marzouki, l'ex-président, constituait un espoir et avait l'air honnête. Il demande ce qu'il est devenu et s'il est toujours dans son pays. Il pense qu'il serait intéressant de l'auditionner.

M. Vanek répond qu'il ne sait pas si le jugement est exécutoire et ne connaît pas la situation de M. Marzouki. Il a été condamné par le régime issu du coup d'Etat et il est donc dans le collimateur d'un procès politique. Il rappelle que la résolution est un appel général au respect d'un certain nombre de principes généraux et privilégie un vote rapide. Il retire donc sa proposition d'audition de M<sup>me</sup> Hutter, mais ne préjuge pas de la possibilité d'auditionner M. Marzouki.

Une députée PDC souligne que cette résolution fait sens du fait du lien avec le parlement et le gouvernement genevois, et serait ravie d'entendre M<sup>me</sup> Hutter à ce sujet. Elle pense toutefois que, au vu du nombre de violations des droits humains dans le monde, la commission devrait rédiger une résolution, afin de dire stop à la dictature, de manière générale en reprenant les déclarations de la R 986. Elle ne s'oppose pas aux propositions d'audition.

Une députée S relève que le président actuel a été élu démocratiquement, qu'il est indépendant et ne fait partie d'aucun parti politique. Ce président présentait une lueur d'espoir lors de son élection, toutefois il a été pris d'une folie des grandeurs. Il a démantelé toutes les institutions du pays, qui s'est économiquement et politiquement effondré. Elle soutient l'audition de M<sup>me</sup> Hutter et aussi d'une personne en lien avec l'ONU.

Une députée PLR souligne que Genève doit s'occuper de Genève, plutôt que du reste du monde. Elle trouve intéressante la proposition de la députée PDC concernant la rédaction d'une résolution pour dénoncer et condamner l'ensemble des violations des droits humains dans le monde. Elle la votera volontiers si les groupes ne déposent plus de texte. Elle ne s'opposera pas aux propositions d'auditions, toutefois elle pense que c'est une perte de temps.

**28 avril 2022 : Audition de M<sup>me</sup> Samira Chaouachi, vice-présidente du Parlement tunisien, et de M. Anouar Gharbi, secrétaire général du Conseil de Genève pour les relations internationales et le développement (GCIAD), ancien conseiller du président de la République en Tunisie 2012-2014, porte-parole du Comité suisse pour le soutien à la démocratie en Tunisie et coordinateur du Groupe de travail international sur la Tunisie**

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnés et leur cède la parole.

M<sup>me</sup> Chaouachi remercie le Grand Conseil et la commission des Droits de l'Homme de leur avoir accordé cette possibilité d'échange. La Tunisie passe par une période critique. Suite au coup d'Etat mené par le président de la République le 25 juillet, la situation en Tunisie est en train de s'aggraver.

Depuis cette date, le pays est en route vers un régime autoritaire et totalitaire, qui a mis la main sur tous les pouvoirs.

Le président tunisien a violé la Constitution et a justifié ses actes par la présence d'un danger sur la République, toutefois il n'a pas précisé de quel danger il s'agissait. Il est clair que la démocratie et les institutions constitutionnelles limitent son pouvoir, le dérangent et constituent des menaces pour lui. Il s'est donc attaqué aux institutions démocratiquement élues. Le pouvoir judiciaire, qui était indépendant et indépendant de l'exécutif, est maintenant sous sa pression. Il s'est débarrassé de cette instance, pour être le seul à interpréter la Constitution et les lois. Il s'est ensuite attaqué à l'instance supérieure indépendante des élections, saluée pour sa transparence et son indépendance durant les élections de 2019. Il est clair qu'il est en train de se préparer pour des élections anticipées, qu'il a annoncées pour décembre prochain. D'après lui, la Tunisie doit rester sans parlement, sans gouvernement légitime, sans institution constitutionnelle, sans pouvoir judiciaire indépendant et sans instance supérieure pour superviser les élections.

M<sup>me</sup> Chaouachi explique que le président a toujours rassuré les forces étrangères de la non-possibilité de dissoudre le Parlement, car la Constitution ne le permet pas. Toutefois, il l'a fait deux jours après son annonce aux médias. Des députés ont tenté courageusement de mettre fin aux mesures exceptionnelles, afin de revenir à une démocratie. La situation n'a pas plu au président, car son coup d'Etat était clairement dévoilé. Depuis neuf mois, le bilan est lourd, en termes de droits de l'Homme et de liberté publique, avec des abus de toutes sortes du président. Certains députés ont été jugés devant le Tribunal militaire, pour avoir critiqué les actes du 25 juillet, alors que cela entrait dans le cadre de leur devoir. Un député a notamment été enlevé et détenu illégalement, sans motif valable. Ensuite, l'ancien président de la République a été condamné à quatre ans d'emprisonnement, pour avoir dénoncé les actes du 25 juillet comme un coup d'Etat et avoir appelé les forces démocratiques, à travers le monde, à soutenir la Tunisie.

La situation politique et des droits de l'Homme se reflète également sur la situation économique. Le gouvernement n'arrive pas à conclure des accords avec les instances monétaires internationales. M<sup>me</sup> Chaouachi fait part de craintes pour la Tunisie et salue donc la résolution proposée, dans une période aussi critique pour la Tunisie, et l'ensemble de la région.

### *Questions des députés*

Un député S remercie M<sup>me</sup> Chaouachi pour le témoignage poignant et salue la décision du Parlement évoquée. Il lui demande dans quelle mesure les mécanismes internationaux dans le domaine, tel que le Conseil des droits de l'Homme, ont été sollicités.

M<sup>me</sup> Chaouachi répond que des plaintes ont été formulées auprès de l'ONU, de l'Union internationale des parlementaires et du Conseil. Elle évoque des difficultés de déplacement et des problèmes à se faire entendre, pour tout député ou toute personnalité nationale activiste dans le domaine. L'ex-doyen est notamment poursuivi devant le Tribunal militaire, pour avoir pris en charge ce volet.

Le député ne connaît pas bien la procédure devant les Nations Unies et demande à quoi on peut s'attendre dans le suivi des plaintes.

M<sup>me</sup> Chaouachi répond qu'aucune réponse claire n'a été formulée pour le moment. Elle souligne que des déclarations et des annonces ont mentionné les abus, et ont adopté les demandes des députés et des activistes, toutefois elle évoque une attente de positions plus fortes. Il y a une certaine déception en Tunisie, car, même s'il y a eu des mécontentements et des inquiétudes, il n'y a pour l'instant pas eu de dénonciation de violations des droits de l'Homme. Les dérives sont graves et les démocraties dans le monde doivent s'unir pour aider la Tunisie.

Le député note que les mécanismes onusiens ont été engagés et demande ce que le parlement d'une subdivision suisse pourrait apporter de plus avec ce texte déclaratoire.

M<sup>me</sup> Chaouachi répond qu'il est important de mettre la pression pour que la démocratie reprenne en Tunisie. Elle tient à saluer cette proposition de résolution et souhaiterait la voir votée et soutenue par la majorité des parlementaires genevois, afin d'être ensuite présentée à l'exécutif. La collaboration et la position de la Suisse sont importantes, car celle-ci a toujours défendu les droits de l'Homme à travers le monde.

Une députée EAG demande à M<sup>me</sup> Chaouachi quel est aujourd'hui le pouvoir du syndicat des travailleurs (UGTT) et si ce dernier a la possibilité d'intervenir.

M<sup>me</sup> Chaouachi répond que le syndicat est une organisation forte en Tunisie. L'UGTT a peur pour la stabilité sociale et attend donc pour s'exprimer. Son silence est respecté, car toute dérive ou instabilité sociale pourrait être fatale pour le pays. Le secrétaire général de l'UGTT a exprimé son inquiétude quant aux difficultés économiques et au flou dans lequel se

trouve la démocratie tunisienne. Il est certain que les syndicats et l'UGTT joueront leur rôle.

La députée demande, en dehors du pouvoir lui-même, quel est l'intérêt pour le président de mener cette politique, qui va l'encontre des accords avec diverses organisations internationales. Elle a l'impression que tout le monde regarde cette situation comme si elle était normale.

M<sup>me</sup> Chaouachi répond que son parti politique était l'adversaire de Kaïs Saïed au second tour. Ce dernier méprise les corps intermédiaires et a toujours rêvé d'un système politique se basant sur un président et des pouvoirs locaux, à l'image de la Lybie pendant l'ère de Kadhafi. Il a pris le pouvoir selon la Constitution pour l'écarter ensuite. Il a préparé son coup d'Etat et souhaite gagner du temps, pour s'attaquer à toute forme intermédiaire et annuler toute possibilité de corps élu. La Tunisie n'a pas fait d'accord sérieux avec les instances internationales depuis neuf mois, car les Etats qui respectent leur peuple ne peuvent pas s'engager avec un gouvernement illégitime.

La députée demande quelle est actuellement la puissance de l'Ennahdha.

M<sup>me</sup> Chaouachi répond que c'est un parti comme les autres. S'il est vrai qu'il représentait le plus grand bloc parlementaire, ses représentants ne sont actuellement plus que 52. Comme la majorité des partis politiques, ils sont prêts à s'aligner sur la volonté générale de sortir de cette situation. Ils ont soutenu l'initiative d'une personnalité tunisienne, qui a fait un appel à un Front du salut national. Ce parti est prêt à accepter tout espace de dialogue en Tunisie.

La députée souligne que 70% des jeunes interrogés pensent qu'ils n'ont pas d'avenir en Tunisie, et elle demande s'il y a eu des réactions à cette enquête.

M<sup>me</sup> Chaouachi répond que les jeunes constituent la tranche d'âge qui a le plus soutenu les mesures du 25 juillet, car le président disait qu'il allait trouver des solutions à tout. Toutefois, après neuf mois, les jeunes ont compris qu'il n'avait aucun projet, hormis son projet personnel de tout détruire, pour instaurer son régime. Le nombre de jeunes traversant la mer de manière illégale s'est multiplié par quatre depuis le 25 juillet, ce qui est énorme. Les jeunes Tunisiens sont donc pessimistes.

La députée relève qu'un travail a été réalisé concernant l'égalité hommes-femmes et la décentralisation. Elle demande si les actions du président ont péjoré ces deux aspects de la société tunisienne.

M<sup>me</sup> Chaouachi aborde tout d'abord la décentralisation du système tunisien en relevant que le président a tout arrêté pour mettre en place son

propre projet. Concernant l'égalité, elle souligne que les droits des femmes n'ont jamais été autant menacés que ces derniers mois. Des activistes féministes ont été attaquées dans la rue. De plus, le 14 janvier, lors de la célébration de l'anniversaire de la révolution, des hommes et des femmes ont été menacés.

Un député UDC relève que le président est un universitaire spécialisé dans le droit constitutionnel. Il demande s'il agit de son propre chef ou s'il y a des influences extérieures et de la manipulation de la part d'Etats tiers derrière.

M<sup>me</sup> Chaouachi confirme qu'il a passé 25 ans à enseigner le droit constitutionnel. La révolution tunisienne a nui à beaucoup de pays arabes. Certains régimes totalitaires dans la région ont exprimé leur mépris pour l'expérience tunisienne et le Printemps arabe. Elle fait part de relations étroites entre des politiciens tunisiens et les Emirats arabes unis par exemple, car la démocratie ne leur plaisait pas.

M. Gharbi prend la parole et informe qu'il est suisse et tunisien et vit à Genève depuis plus de 30 ans. Il tient à remercier tous ceux qui ont soutenu l'appel du comité suisse de soutien et plus particulièrement M. Vanek, qui a été le premier président de ce comité dans les années 2000. Il relève que le premier rapport de ce comité, publié en 2001, mentionnait la question des droits de l'Homme en Tunisie. Il remercie les membres du Grand Conseil qui ont réellement soutenu le peuple tunisien durant de nombreuses années. Après la révolution de 2011, une délégation s'est en effet rendue en Tunisie, pour voir l'évolution de la situation dans ce pays qui est devenu le premier pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à réformer son régime autocratique, après un soulèvement populaire général et pacifique. Il rappelle qu'ici, à Genève, considérée comme la capitale mondiale des droits de l'Homme, on suit de près ce qu'il se passe dans ce pays. La Tunisie nécessite une écoute attentive, au vu de sa situation particulière au niveau géographique, historique et politique. La vocation de Genève est, à son sens, d'accueillir avec bienveillance tous ceux qui œuvrent pour la liberté d'expression et le respect des droits politiques. Il faut trouver des moyens de régler les problèmes, de manière démocratique.

Il relève que Kaïs Saïed n'a pas la même compréhension des droits de l'Homme. Selon la vision du président, ses idées et solutions permettraient non seulement de résoudre les problèmes en Tunisie, mais également dans le monde entier. Il préconise notamment une représentation du peuple sans parlement, car il considère qu'il s'agit d'un danger pour l'Etat. Son discours est dangereux, surtout pour les jeunes. Il relève qu'il y a eu des descentes policières, des arrestations et enlèvements forcés et arbitraires. Il rappelle que

l'ancien directeur général de la justice militaire a été limogé le 26 juillet, un jour après le coup d'Etat. Son programme était donc préparé pour mettre la main sur la justice militaire. De plus, plusieurs lanceurs d'alerte ont été agressés. Il y a des refus de délivrance de passeport, de la torture réalisée par des agents du gouvernement, ainsi que du harcèlement physique et moral et des conditions extrêmes de détention. Il y a également des restrictions dans le droit d'expression, notamment au niveau des chaînes nationales, qui sont devenues les porte-parole du président. Le point le plus grave est le démantèlement des institutions de l'Etat.

La résolution proposée est bonne, toutefois il faudrait y apporter certaines améliorations, c'est-à-dire évoquer le renforcement de l'Etat de droit, parler de l'importance de maintenir l'indépendance des institutions démocratiques et de garantir le retour de la Tunisie à une gouvernance démocratique et inclusive avec un appui aux jeunes et à la société civile. L'acharnement contre les adversaires politiques est très grave et il faudrait remédier à l'arrêt de toute collaboration avec les pays voisins qui pratiquent l'expulsion forcée des jeunes immigrés. Il faudrait envisager la possibilité de délivrer des autorisations humanitaires, en attendant de trouver une solution. A son avis, il faut demander au Conseil d'Etat de ne pas fermer le dossier des avoirs spoliés, comme cela a été le cas en Egypte. Il remercie à nouveau pour le travail entamé.

### *Questions des députés*

Une députée EAG espère que les Tunisiens pourront prendre connaissance du travail réalisé à Genève, toutefois elle se demande si cela ne pourrait pas être interprété comme une ingérence. Le gouvernement en place, s'il en prend connaissance, risque de se sentir mis à mal.

M. Gharbi répond que c'est une bonne question. La force du Grand Conseil et de la commission des Droits de l'Homme est de se situer à Genève et en Suisse.

Une députée PDC relève que le pouvoir du Grand Conseil est déclaratif et qu'il n'a aucun moyen d'interpeller directement le gouvernement tunisien. La seule possibilité d'action suisse se situe au niveau fédéral, par les affaires étrangères, et cela est, sauf erreur, déjà fait.

M. Gharbi relève que la publication de cette résolution est importante et constitue un soutien énorme à la société civile et aux jeunes en détresse, qui se battent pour vivre dans la dignité.

La députée souligne que le Grand Conseil n'a pas de voies directes vers les ambassadeurs.



M. Gharbi pense que les gens consultent les résolutions du Grand Conseil. Il a personnellement trouvé cette résolution forte, et le fait que cela vienne de Genève est extrêmement important au niveau symbolique.

Le président remercie les auditionnés pour leur présence et leur demande d'envoyer leurs suggestions de modification ou d'amendement au secrétariat. Il prend ensuite congé d'eux.

**Audition de M. Jalel Matri, citoyen suisse et tunisien, président et fondateur de l'association Le Pont Genève, M. Abderrazak Kilani, ancien bâtonnier, et M. Mahmoud El May, citoyen suisse et tunisien, ex-député et constituant de la deuxième République tunisienne**

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnés et leur cède la parole.

M. Matri parle en tant que président de l'association Le Pont Genève. Cette dernière a été créée en 2015, et symbolise un échange entre la Tunisie et la Suisse notamment sur la démocratie citoyenne et la culture. Dernièrement, huit maires ont été invités à Genève, afin de voir le système suisse et la décentralisation, et plusieurs communes tunisiennes s'intéressent à présent à cette expérience. Il était prévu d'inviter des juges tunisiens afin qu'ils puissent prendre connaissance du fonctionnement du système suisse. Il souligne que la Suisse a beaucoup investi dans la formation en Tunisie et dans les régions prioritaires. Toutefois, tout a été annulé et toutes les instances de l'Etat ont été démantelées par le président, dont le Parlement. Il pense que la Tunisie est un des seuls pays au monde sans parlement et il exprime sa crainte d'une dictature. Genève est une ville des droits humains, qui soutient la société civile et la démocratie. Il relève que 74% des Tunisiens veulent quitter le pays pour se rendre en Europe, ce qui est grave. La Constitution va être refaite par le président et deux ou trois personnes, ce qui n'est pas normal.

M. Kilani tient à saluer le parlement genevois et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à la Tunisie. Il souligne que la démocratie connaît actuellement un frein en Tunisie depuis le 25 juillet. Le pays se trouve quasiment sans institutions, car le président détient l'ensemble des institutions et du pouvoir. En effet, il légifère, a le pouvoir exécutif et a dissous le Conseil supérieur de la magistrature. Enfin, le 30 mars dernier, le président a pris la décision de dissoudre le Parlement, qui était uniquement gelé avant. Cette situation est allée de pair avec une dégradation grave des droits, et des poursuites ont été engagées envers les personnes qui critiquent le régime. Il explique que 131 députés se sont réunis à distance fin mars dernier, et sont actuellement

poursuivis pour tentative de coup d'Etat et de changement du régime et ils risquent la peine de mort.

La situation est insolite, car la Tunisie est actuellement le seul pays du monde qui ne dispose plus d'institutions. Il regrette la disparition des acquis de la révolution du Printemps arabe, dont la Constitution, qui garantit des libertés, des droits et la séparation des pouvoirs. Un combat est en cours pour recouvrer cette liberté alors que le régime use de menaces, notamment par le biais de la police. Il trouve que la situation est catastrophique, avec un discours du président qui pousse à la diversion et à la division du peuple. La paix civile est sérieusement menacée.

M. El May remercie le Grand Conseil genevois pour son intérêt, en tant que centre des droits de l'Homme. Il souhaite revenir sur la Constitution et sur ce que le président tunisien lui reproche. Il relève que le président est populaire pour une tranche du peuple, qui est guidée par une haine de l'autre, et le consensus construit avec la Constitution est en train de s'évaporer.

Il explique que la nouvelle Constitution de 2014 s'exprime franchement sur l'islam en Tunisie. L'enseignement de l'islam et de ses finalités s'y retrouve, ses valeurs d'ouverture et de tolérance ont été retenues et associées aux valeurs humaines et universelles suprêmes des droits de l'Homme. La Constitution a complètement séparé les pouvoirs et précise dans son article 2 que l'Etat ne peut être que civil.

Le problème avec le président actuel est qu'il parle comme un calife d'un autre âge et se présente comme le défenseur de l'islamisation de la Tunisie. Il a commencé par détruire toutes les institutions constitutionnelles, et a arrêté la création de la Cour constitutionnelle. Elle devait être inaugurée dans les six mois après le vote sur la Constitution. Il s'agit d'une des instances dissoutes par le président, qui souhaite gouverner seul. Il relève que la Constitution a rencontré des problèmes et reconnaît donc qu'il faudrait l'amender, toutefois il ne pense pas que cette tâche soit du ressort d'un seul homme. L'objectif est d'avoir un dialogue national qui n'exclut personne. Toutefois, la tâche s'avère compliquée. Le président est en train de prendre de plus en plus de pouvoir et compte imposer sa propre constitution. Il évoque les difficultés économiques qui ont débuté en 2008, et souligne que la révolution de 2011 découle de cette problématique. La crise est en train de s'aggraver et il espère qu'un soutien permettra de restituer la démocratie et les libertés en Tunisie.

### *Questions des députés*

Un député UDC demande si le président Kaïs Saïed a des soutiens cachés, notamment de la part d'autres Etats.

M. El May répond qu'il est clair que les régimes arabes ne veulent pas voir de démocratie sur terre d'islam et apportent donc un soutien au président, qui n'est pas forcément d'ordre financier.

M. Kilani partage le point de vue de M. El May. La peur que la démocratie se propage dans les pays voisins les incite à saboter coûte que coûte cette expérience. Il y a donc une interférence étrangère qui encourage la dérive dans laquelle le président amène le pays.

M. Matri explique que, pendant les dix dernières années, des instances ont été mises en place, l'instance de contrôle des élections ou l'instance contre la corruption par exemple. Il s'agit d'acquis, qui symbolisent un élan de démocratie. Malheureusement, beaucoup ne sont pas intéressés par la démocratie et ont poussé le président à s'emparer du pouvoir total.

Une députée PDC entend qu'une démocratie en terre d'islam dérange terriblement. Elle pense qu'il y a forcément des appuis à l'intérieur du pays, et que les auditionnés et autres personnes qui défendent des valeurs démocratiques doivent donc probablement représenter une minorité. Elle souligne que la vraie force de changement ne peut venir que de l'intérieur et elle demande ce qui fait qu'il n'y a actuellement plus la force ni la motivation au sein du pays.

M. Kilani explique que les gens ont été déçus par une classe politique, qui a été jugée comme n'étant pas à la hauteur. Il y a également une déception envers le Parlement, qui a été présenté comme une institution qui est soumise à des différends fréquents. Le combat qui est mené a pour objectif un retour à la légalité, car la situation actuelle se caractérise par un effondrement total de l'Etat. Le Parlement, le Conseil supérieur de la magistrature et l'instance qui organise les élections ont été dissouts, et toutes les garanties d'un Etat de droit ont donc disparu. Le combat est actuellement mené par une élite, qui est consciente de la gravité de la situation. Une partie de la population n'a pas conscience de la gravité des actes du président. Mais le peuple cherche une vie digne et comprendra un jour ou l'autre que ce président ne le permettra pas.

M. El May complète en relevant qu'ils n'attendent pas d'ingérence quelconque dans les affaires de la Tunisie. Le but est d'informer le parlement genevois de la situation, car si les choses tournent mal cela aura des impacts au niveau international. Pendant dix ans, les Tunisiens ont été divisés entre musulmans et mécréants et, aujourd'hui, le président réalise une division entre riches et pauvres. Aucune des deux divisions n'est permise. La Constitution contient le droit de ne pas avoir de religion et d'être libre de déclarer qu'on est athée.

M. Matri relève que, pendant dix ans, il y a eu un débat sur le terrain, sur divers sujets, tels que la minorité noire en Tunisie, les Berbères, les Juifs tunisiens, qui n'avaient jamais été abordés avant. A part un parti, l'ensemble des partis politiques de gauche et de droite sont contre le président. Toutefois, ce dernier les ignore. Il profère des menaces tous les jours et n'a aucune crainte. Le problème est que les partis politiques mènent leur lutte individuellement et qu'il est pour l'instant difficile de les rassembler.

## **12 mai 2022 : Discussion interne**

Le président relève que les auditions ont conduit à des propositions de modifications de la résolution et il demande si EAG souhaite reprendre et reformuler ces propositions, sous forme d'amendements.

EAG n'a pas préparé une mise en forme des amendements, mais travaille volontiers à les élaborer si la commission y est favorable.

Le président suggère que les groupes prennent la parole afin de donner leur préavis.

Le PLR relève que le mandat de député genevois vise à s'occuper principalement des droits de l'Homme à Genève. Dans cette optique, il s'oppose systématiquement à tous les textes qui visent à s'occuper de politique étrangère, en rappelant qu'il s'agit d'une compétence fédérale. Quelles que soient les modifications, le PLR s'y opposera.

L'UDC apporte un soutien de principe à ce genre de texte. Même s'il n'y a pas d'effet visible, il peut y avoir un effet de soutien psychologique de la Genève internationale. Les personnes qui luttent pour les droits de l'Homme peuvent notamment s'appuyer dessus. Il faut tenter d'améliorer la situation dans les autres pays et les résolutions, certaines rédigées par l'UDC, ont eu des impacts jusqu'aux autorités de ces pays. Il ne faut donc pas sous-estimer ces résolutions et tout ce qui est fait avec conviction est utile.

Le PDC soutient cette résolution pour différentes raisons. Tout d'abord, il existe des liens entre notre parlement et la Tunisie. Ensuite, le Parlement tunisien a été dissout, ce qui n'est pas rien. Toutefois, ce point n'apparaît pas dans la résolution. La députée PDC pense que le parlement genevois devrait être interpellé pour manifester sa désapprobation concernant cette dissolution. Elle a été agréablement surprise qu'une élue tunisienne vienne témoigner devant la commission, cela montre qu'il y a une considération et une écoute. Pour ces raisons, elle soutiendra cette résolution, mais amendée.

Le MCG souligne que, bien qu'il soit profondément affecté par la misère et les difficultés rencontrées par certains pays, il rejoint la position du PLR. Il

ne sait pas quelle incidence pourrait avoir la décision du parlement genevois sur la politique étrangère de la Suisse. Il est délicat de s'en mêler et de lancer ce genre de signaux, qui pourraient créer quelques problèmes. Il ne soutiendra pas cette résolution.

EAG n'a pas de problème à intégrer les propositions de M. Gharbi, en tant qu'amendements. Comme l'a souligné la députée PDC, il ne faut pas sous-estimer la dissolution du Parlement tunisien. EAG s'engage à revenir avec des amendements d'ici à la semaine prochaine.

Le groupe socialiste apporte son soutien à cette résolution, notamment par rapport au respect du pouvoir législatif, qui est central dans une démocratie. Il est fondamental que l'institution parlementaire ne soit pas privée de ses droits démocratiques.

Un député PLR pense que toute mesure prise pour protéger l'être humain, et allant à l'encontre du totalitarisme et de l'arbitraire, est positive. Cette résolution peut évidemment être soutenue sur le fond, et sur le plan humain. Toutefois, il relève que d'autres pays vivent des situations similaires, comme la Lybie, l'Iran, l'Irak ou encore l'Ukraine. Il n'est pas sûr que ce soit le rôle du parlement d'intervenir et s'abstiendra.

Le président précise que les Verts voteront probablement en faveur de cette résolution, selon la façon dont les amendements seront rédigés. Le Parlement fédéral est chargé du rapport avec les autres pays, avec une certaine diplomatie. Toutefois, il a des exemples de sujets pour lesquels les cantons ont attiré l'attention et sensibilisé des parlementaires fédéraux. S'il se rappelle bien, le créateur de la commission des Droits de l'Homme, M. Michel Halpérin, a fait part de sa volonté que cette commission s'exprime sur des sujets de portée internationale.

Un député EAG relève que la vocation de la commission des Droits de l'Homme est notamment de canaliser un certain nombre de prises de position sur les affaires internationales. D'ailleurs, le premier rapport réalisé par M. Halpérin portait sur une problématique des droits de l'Homme en Chine.

## **19 mai 2022 : Discussion et vote**

Le président cède la parole au député EAG auteur de l'amendement qui a été transmis à la commission.

Le député EAG a procédé à une relecture des travaux et des propos de M. Gharbi, et s'est renseigné sur l'actualité tunisienne. Les invites actuelles contiennent l'essentiel des éléments suggérés par M. Gharbi. L'élément nouveau important, c'est la dissolution du Parlement par le président. Ce

dernier s'est ensuite donné le droit de nommer les membres de l'autorité électorale, susceptibles de remplacer le parlement dissout et de surveiller les élections. Cette dissolution est intervenue suite à une séance en ligne tenue par les députés, qui s'étaient prononcés en faveur de la suspension des mesures prises par le président. Il a ordonné des procédures judiciaires contre les députés ayant participé à cet événement. Il souligne que toutes ces problématiques sont de nature à alimenter les préoccupations des auteurs de la résolution, quant à une dérive de la Tunisie vers la dictature.

Il a donc fait le choix de proposer un amendement, qui consiste à rajouter une invite, en avant-dernière position. L'invite est la suivante : *« protester enfin contre les développements confirmant les craintes ayant suscité cette résolution. En effet, dans la nuit du 30 au 31 mars, le président Saïed a décidé de dissoudre le parlement tunisien, peu après une réunion virtuelle des député-e-s, ayant voté la fin des dispositions exceptionnelles qu'il avait imposées en juillet 2021. Dans la foulée, le président a ordonné des poursuites contre les élu-e-s impliqués dans cette réunion, s'est arrogé arbitrairement le droit de nommer les membres de l'Autorité électorale, a déclaré qu'il refuserait la présence d'observateurs internationaux lors des élections qu'il entend organiser, etc. Bref, la marche vers la dictature se poursuit »*. Il relève que cette invite permet de contextualiser la problématique de dissolution du Parlement et donc de mettre la résolution à jour.

Le président ouvre la discussion.

Une députée PDC propose une version allégée de l'amendement du député EAG, lequel s'y rallie volontiers.

La députée PLR revient sur sa position de la semaine précédente. Le fait qu'un membre du Parlement tunisien soit venu témoigner légitime davantage la démarche, même si cela ne change pas les compétences du Grand Conseil. Ainsi, elle pense s'abstenir plutôt que s'opposer. Toutefois, elle rappelle qu'avant le renvoi de cette résolution à la commission des Droits de l'Homme, il y a eu des réactions au sein du Bureau et du secrétariat notamment. D'habitude, ce type de résolution s'adresse au Conseil d'Etat, en lui demandant de condamner certaines pratiques. Le fait que le Grand Conseil réprime ou condamne est une première. Elle souligne que, par le passé, des réactions ont eu lieu sur des textes du Grand Conseil, notamment de la part d'ambassades. Le secrétariat répondait alors qu'il s'agissait de demandes au Conseil d'Etat et qu'il fallait voir avec ce dernier. Elle s'interroge donc sur cette forme qui semble exposer davantage Genève. Elle invite la commission à adresser plutôt la résolution au Conseil d'Etat.

Un député UDC pense que la forme n'est pas très importante. Il trouve que c'est bien que le Grand Conseil prenne ses responsabilités, mais dans la pratique, si cette résolution est acceptée, il se demande si le Conseil d'Etat va réellement agir ensuite.

Un député S pense que les deux formes sont acceptables. Il ne voit pas de problème particulier à formuler la résolution de la manière proposée par le PLR, car le fond reste le même. Le fait que ce soit le Grand Conseil qui déclare n'aura pas d'effet, si ce n'est peut-être d'engendrer une plainte de la part des représentants diplomatiques tunisiens adressée au parlement. Si c'est adressé au Conseil d'Etat, il y a des chances que ce dernier revienne avec une mise à jour des démarches entreprises.

Le député EAG relève que la résolution est une prise de position publique déclaratoire du Grand Conseil, qui a le droit de le faire, mais il n'a pas de problème à adopter la proposition du PLR.

La députée PDC rejoint ces propos. Une résolution est une déclaration, dans laquelle le parlement genevois dit ce qu'il pense et invite les autorités cantonales à relayer ses propos. Elle pense que la forme actuelle n'est pas problématique et remplit le but d'une résolution. En tant que parlement, le Grand Conseil a légitimement le droit de protester contre la dissolution d'un autre parlement.

Un député S va dans le même sens. Il pense qu'il est pertinent que le Grand Conseil apporte son soutien à un autre parlement, même si cela risque de déplaire à une partie des institutions tunisiennes. La résolution est une déclaration. Il ne voit pas le sens de s'adresser au Conseil d'Etat, en lui demandant de transmettre ces propos.

Le président s'est renseigné. La plupart des résolutions interpellent directement l'Assemblée fédérale ou s'adressent au Conseil d'Etat.

Le député EAG relève que, ces dernières années, la tendance a été de rédiger des résolutions adressées au Conseil d'Etat. Il défend le droit des députés de proposer des résolutions sans s'adresser au Conseil d'Etat et a trouvé d'anciennes résolutions qui ne le faisaient pas. Il est pour laisser la résolution en l'état ; toutefois, si une majorité préfère l'adresser au Conseil d'Etat, il n'est pas contre.

Le président souligne qu'il suffirait d'ajouter les propos « invite le Conseil d'Etat à déclarer ». Il pense qu'il serait bien d'envoyer la résolution rapidement. Il propose de l'adopter, quitte à la revoir en plénière.

EAG propose que le PLR dépose l'amendement formulé par le président.

La députée PLR propose alors de remplacer « *déclare* » par « *invite le Conseil d'Etat à déclarer* » et de changer la dernière invite en remplaçant la première ligne, soit « *demander au Conseil d'Etat de notre République et canton de Genève de* », par « *et* ». Elle relève qu'il est préférable de passer par le Conseil d'Etat, car les relations diplomatiques nécessitent une certaine sensibilité, qu'un exécutif est plus à même de porter. Si son amendement est accepté, elle s'abstiendra, car il s'agit d'une compétence fédérale.

### Votes

Le président met au vote l'amendement du PDC, qui est le suivant : « *protester contre les développements confirmant les craintes ayant suscité cette résolution. En effet, dans la nuit du 30 au 31 mars, le président Saïed a décidé de dissoudre le parlement tunisien et a ordonné des poursuites contre des membres de ce dernier. De plus, il s'est arrogé arbitrairement le droit de nommer les membres de l'Autorité électorale et a refusé la présence d'observateurs internationaux lors des élections qu'il entend organiser* ».

Oui : 6 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 3 (2 PLR, 1 MCG)

***L'amendement du PDC est accepté.***

Le président met au vote l'amendement du PLR, qui est de remplacer « *déclare* » par « *invite le Conseil d'Etat à déclarer* » et de remplacer la première ligne, soit « *demander au Conseil d'Etat de notre République et canton de Genève de* », par « *et* ».

Oui : 7 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 2 (1 S, 1 MCG)

***L'amendement est accepté.***

Le président met au vote la proposition de résolution dans son ensemble :

Oui : 6 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : 3 (2 PLR, 1 MCG)

**La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.**



## Proposition de résolution (986-A)

### Tunisie : disons STOP au retour vers la dictature

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l’engagement de longue date du parlement genevois et de nombre de ses membres en faveur des libertés publiques, des droits démocratiques, comme des droits économiques et sociaux du peuple tunisien, ainsi que de l’immense espoir suscité par la révolution tunisienne qui a renversé la dictature de Ben Ali en janvier 2011 ;
- que ce 8 février 2022 le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme comme *Amnesty International* condamnaient vigoureusement la décision prise par le président tunisien Kaïs Saïed de dissoudre le Conseil supérieur de la magistrature de son pays<sup>1</sup> ;
- que cette nouvelle décision, autoritaire et contraire au droit, s’inscrit dans une série d’événements inquiétants pour la démocratie en Tunisie. Le 25 juillet 2021, le président Saïed a en effet décidé de suspendre le parlement et d’assumer toutes les fonctions exécutives. Depuis lors, les tentatives d’étouffer la dissidence se sont multipliées, notamment par le harcèlement juridique des acteurs de la société civile ;
- que la suspension du parlement se poursuit depuis. Or l’art. 80 de la Constitution tunisienne prévoit que, si le président assume des pouvoirs d’urgence en situation exceptionnelle, le parlement « est considéré, durant cette période, en état de réunion permanente ». Il n’en a rien été... Aujourd’hui le président subordonne la constitution à ses propres décisions arbitraires ;
- que, par la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature évoqué ci-dessus et la mise en place d’un conseil provisoire ad hoc, le président a fait un pas de plus dans la consécration de l’autoritarisme, il a violé la séparation des pouvoirs, en visant à renforcer son contrôle de l’Etat, de la société et à confisquer les libertés ;

---

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=28092&LangID=F>  
<https://www.amnesty.fr/presse/tunisie-les-mesures-prises-par-le-president-pour-fe>

- que les institutions issues de la Révolution tunisienne de 2011 sont évidemment perfectibles comme en atteste, par exemple, le communiqué du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH) du 18 juin 2021 *Tunisie : un expert de l’ONU loue les progrès démocratiques depuis la Révolution, affirme qu’il faut faire plus pour les personnes LGBT<sup>2</sup>*, mais qu’aujourd’hui le président engage le pays dans une régression qui risque de mener à un retour aux années noires de la dictature ;
- que les aspirations des Tunisiens et des Tunisiennes à de réelles avancées vers plus de droits et de justice sociale et économique, comme leur volonté d’en finir avec la persistance du chômage, avec le manque d’avenir pour les jeunes, avec le mal-développement, avec les conséquences dramatiques du COVID-19... n’appellent pas comme réponse les violences policières et la suspension des libertés – au contraire,

invite le Conseil d’Etat à déclarer

- **sa solidarité** avec tous ceux et toutes celles qui luttent en Tunisie, aujourd’hui comme hier, pour le rétablissement et le renforcement d’institutions réellement démocratiques, respectueuses de l’ensemble des droits humains des femmes et des hommes de ce pays ;
- **condamner** les violations crasses de l’ordre constitutionnel et de l’Etat de droit par le pouvoir autoritaire du président actuel, auteur d’un véritable coup d’Etat rampant ;
- **réprouver** la répression et les brutalités dont sont victime aujourd’hui de nombreux opposants et opposantes, à l’exemple de l’ancien président Marzouki, condamné à 4 ans de prison pour « atteinte à la sécurité extérieure de l’Etat » ;
- **appeler** au respect en Tunisie de la liberté de la presse et des médias, comme de la liberté d’expression en ligne, y compris pour les blogueurs, et hors ligne ainsi que la liberté de réunion ;
- **souligner** la nécessité d’un large dialogue social avec la participation d’organisations de la société civile – pour surmonter la crise politique et constitutionnelle ; en relevant à ce titre le rôle incontournable de l’Union générale tunisienne du travail (UGTT) ;

---

<sup>2</sup> [www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27175&LangID=F](http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27175&LangID=F)

- protester contre les développements confirmant les craintes ayant suscité cette résolution. En effet, dans la nuit du 30 au 31 mars, le président Saïed a décidé de dissoudre le parlement tunisien et a ordonné des poursuites contre des membres de ce dernier. De plus, il s'est arrogé arbitrairement le droit de nommer les membres de l'Autorité électorale et a refusé la présence d'observateurs internationaux lors des élections qu'il entend organiser ;
- et relayer la préoccupation manifestée par cette résolution en direction des médias, de l'opinion publique internationale et des autorités fédérales pour qu'elles interviennent dans le même sens.